



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2271-0002/19/2021-233PU (corr. DPC : PY LAMY)

Réf. NOVA : 13/PFU/1789708 (corr. DU :)

Réf. CRMS : AA/SGL20002_676_PUN_musée_Horta Bruxelles, 16/07/2021

Objet : SAINT-GILLES. Rue Américaine, 23-25 – Musée Horta. Maison personnelle et atelier de l'architecte Victor Horta - Poser un papier peint dans la chambre d'amis du Musée Horta
Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 12/07/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 14/07/2021.

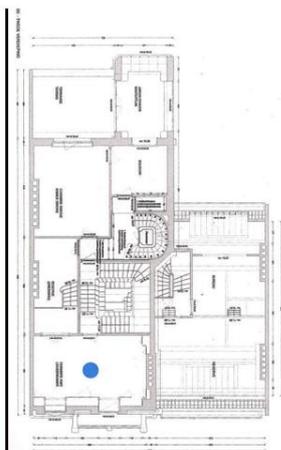
Étendue de la protection

L'Arrêté Royal du 16 octobre 1963 classe comme monument, en raison de leur valeur artistique, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 7 août 1931, les immeubles dénommés "Maisons Horta", sis à Bruxelles, rue Américaine, n° 23 et 25.

Depuis 2000, elle compte parmi quatre œuvres de Victor Horta une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Analyse de la demande

La demande s'inscrit dans la continuité du projet « Les mondes de Victor Horta » présenté au Fonds Baillet Latour en 2017, lequel prévoyait entre autres le réaménagement de la chambre d'amis, située au troisième étage, côté rue, de la maison personnelle de Victor Horta, grâce à l'acquisition d'un lit de Horta et la pose d'un papier-peint. La pièce mesure 6 m x 3,6 m. Actuellement, les murs sont peints dans une couleur orangée, le plafond dans un blanc crème, le sol est en lames de pitch-pin verni. Les boiseries fixes (portes, chambranles) sont recouvertes d'un verni satiné. Les bois utilisés ont une teinte naturelle, pour certains assez foncés (cerisier, noyer ?), blondis par le verni et l'exposition à la lumière.



1/3

Le projet d'habiller la chambre d'ami de papier peint, encadré par un comité scientifique constitué par le musée, est motivé par le fait que les intérieurs des maisons de Victor Horta étaient généralement ornés de papiers peints, de tissus ou de décors peints. Même lors du recours à une couleur unie, c'était un papier peint monochrome qui était utilisé. Les papiers peints n'avaient pas pour seule vocation d'habiller les espaces de réception puisque l'on en trouve aussi dans les chambres, comme celles du 2^{ème} étage de l'hôtel Solvay et dans la chambre à coucher personnelle de Horta. Le choix est motivé également par un choix de cohérence muséographique d'une maison-musée.

Comme il ne reste malheureusement aucune trace du décor originel et/ou aucun document permettant de s'orienter vers une intervention de restitution voire d'évocation, le comité scientifique a procédé à un choix au départ de différents critères :

- l'année de création (Horta était à l'affût de la nouveauté. Il choisissait volontiers des papiers peints récents).
- des papiers peints de goût anglais. Horta était en effet très fidèle aux fournisseurs d'outre-Manche
- un modèle dont les couleurs s'harmonisent tant avec les boiseries de la chambre qu'avec l'escalier voisin

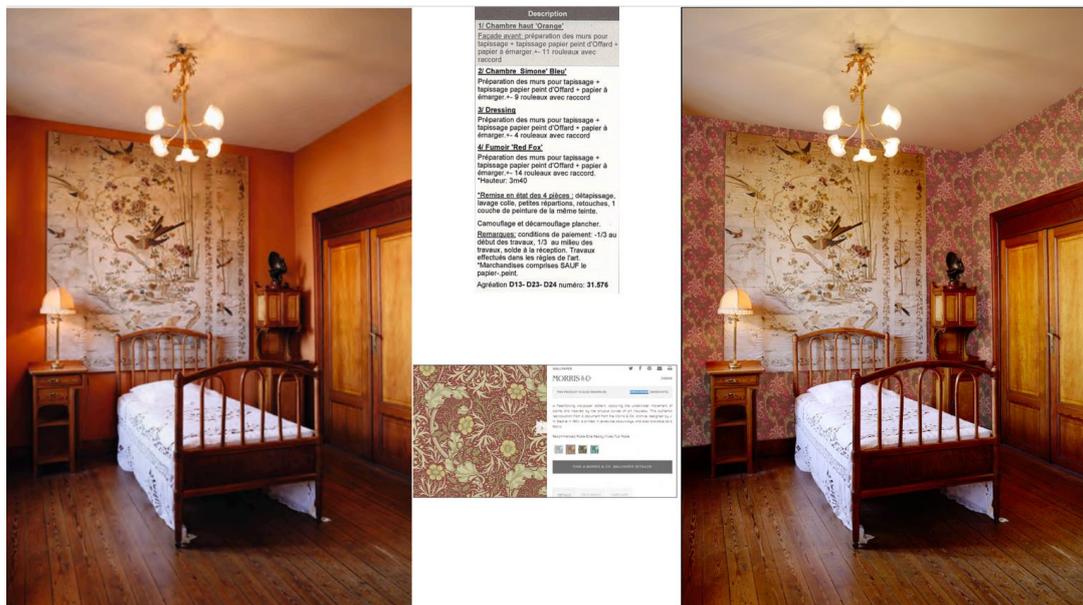
Trois possibilités ont ainsi été dégagées :

- *Isis* (1893) par C.F.A. Voysey pour Jeffrey&Co, aux tons jaunes et ocres relevés par du bleu et vert
- *The Savaric* (1897) par C.F.A. Voysey pour Essex&Co, en version « vert forêt »
- *Seaweed* (1901) dessiné par John Henry Dearle pour Morris, en version « bordeaux et or »



Documents extraits du dossier

Suite à l'évaluation *in situ*, le comité scientifique a choisi le *Seaweed* de 1901.



Documents extraits du dossier

Avis

Après discussion, notamment sur les questions d'authenticité et d'intégrité de l'œuvre inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco, la CRMS a conclu qu'elle adhérerait aux motivations et objectif défendus, et a souscrit à la proposition pour autant qu'elle s'assortisse d'une explication pédagogique expliquant et illustrant la démarche : mise en contexte, mode décisionnel, critères, choix posés - retenus - écartés, réversibilité, muséographie, ...

La CRMS rend donc un avis favorable sous condition d'assortir le projet d'une explication pédagogique détaillant et illustrant la démarche.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : pylamy@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; espacepublic@urban.brussels;